



Bureau du vérificateur général (BVG) – Audit sur la connectivité des régions rurales et éloignées

Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) – Plan d'action détaillé

No. de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement final prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable/point de contact
Suivi et Gestion des Données						
2.20	<p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> déterminer le financement nécessaire pour faire en sorte que 100 % de la population canadienne ait un accès abordable et de qualité à l'Internet haute vitesse d'ici 2030 et, au besoin, obtenir des ressources pour atteindre cette cible; établir une cible quantitative assortie d'échéanciers pour la connectivité mobile; vérifier si les investissements fédéraux ont permis d'accroître les taux d'adoption réels des services Internet et de téléphonie mobile cellulaire; évaluer si la vitesse Internet cible de 50 mégabits par seconde pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement sera tout de même une norme minimale suffisante pour permettre aux Canadiennes 	<p>Recommandation acceptée. Au titre de la stratégie canadienne pour la connectivité, le gouvernement s'engage à connecter tous les Canadiens d'ici 2030 et à améliorer la couverture du réseau cellulaire mobile.</p> <p>Des investissements de plus de 10 milliards de dollars sont réalisés par l'intermédiaire d'initiatives fédérales, provinciales et territoriales, ainsi que du secteur privé. Le Canada est en bonne voie d'atteindre un taux de couverture supérieur à 98 % d'ici 2026. En ce qui concerne le dernier 1 %, nous ne connaissons pas avec certitude le degré précis d'avancement étant donné que l'on finalise certains détails de projets en cours, et compte tenu de l'incertitude entourant certains investissements privés. Le Ministère mettra régulièrement à jour ses données et effectuera un autre examen de la couverture et de l'expansion prévue au cours de 2023 à mesure que les détails du projet seront finalisés. Parallèlement, en 2023, le Ministère effectuera un examen de l'état de la couverture mobile et des investissements prévus. Il sollicitera par la suite des ressources supplémentaires, au besoin.</p> <p>Lorsque les projets auront été menés à bien, le Ministère étudiera l'incidence des investissements fédéraux sur les taux d'adoption. Le Ministère élaborera un plan de projet d'ici 2024 afin de faire avancer ces travaux.</p> <p>Le Ministère convient qu'il est prudent d'évaluer les vitesses de 50 mégabits par seconde (Mbit/s) pour le téléchargement et de 10 mégabits par seconde pour le téléversement au fil du temps. Le Fonds pour la large bande universelle soutiendra le passage progressif à des vitesses plus rapides (80 % des projets financés</p>	<p>Le Ministère évaluera les progrès accomplis vers l'atteinte de l'objectif gouvernemental de connexion Internet 50/10 grâce aux investissements publics et privés, et déterminera si un financement supplémentaire est nécessaire pour atteindre cet objectif. Il évaluera également l'état de la couverture mobile et les investissements prévus.</p> <p>Le Ministère évaluera l'incidence des investissements fédéraux sur les taux d'adoption des services Internet et de téléphonie mobile cellulaire dans les régions visées par le projet.</p> <p>Une évaluation de l'objectif de 50/10 Mbit/s sera menée pour s'assurer qu'il répond aux besoins des Canadiens et, si nécessaire, le Ministère ajustera l'objectif de vitesses actuel.</p>	Hiver 2025	<p>Le CRTC procédera à un examen de son Fonds pour la large bande, qui servira de base aux initiatives prévues par ISDE (printemps 2023).</p> <p>Le Ministère évaluera les données sur la couverture des services, lesquelles seront fournies par le CRTC dans le cadre de son Sondage annuel sur les installations (automne 2023).</p> <p>Le Ministère effectuera une cartographie et une analyse pour déterminer l'état d'avancement de l'objectif de connexion Internet 50/10 Mbit/s et l'étendue des lacunes restantes (automne 2023).</p> <p>Le Ministère évaluera la couverture mobile et les tendances technologiques, ainsi que les investissements des secteurs privé et public (automne 2023).</p> <p>Le Ministère réalisera des études de cas sur des projets financés par le gouvernement fédéral</p>	<p>SMA principal, Secteur des stratégies et politiques d'innovation (SSPI) et SMA principal, Secteur du spectre et des télécommunications (SST)</p>

No. de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement final prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable/point de contact
	<p>et aux Canadiens de répondre à leurs besoins personnels et professionnels d'ici les dates cibles de 2026 et de 2030 établies dans la stratégie pour la connectivité, et mettre à jour la stratégie, au besoin.</p>	<p>permettent d'atteindre une vitesse de 1 gigabit par seconde). Le Ministère évaluera la pertinence d'une vitesse minimale de 50/10 Mbit/s avant les dates cibles de 2026 et de 2030.</p>			<p>concernant les taux d'adoption (automne 2024).</p> <p>Le Ministère effectuera une analyse de l'objectif de connectivité et des considérations connexes pour s'assurer que la stratégie pour la connectivité du gouvernement est à jour (hiver 2025).</p>	
2.25	<p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir des méthodes uniformes que les fournisseurs de services de télécommunication devront utiliser pour présenter l'information sur la connectivité mobile; • vérifier les données sur la connectivité mobile fournies par les fournisseurs de services de télécommunication. 	<p>Recommandation acceptée. La fiabilité, l'exactitude et l'exhaustivité des données sur la connectivité mobile sont essentielles pour que les Canadiens puissent prendre des décisions éclairées et pour que le gouvernement évalue la disponibilité des services sans fil et l'état du secteur.</p> <p>Les deux organisations reconnaissent l'importance de la collecte de données exactes sur la couverture mobile et prennent actuellement des mesures afin d'améliorer la qualité des données recueillies.</p> <p>Le 26 mai 2022, le gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles instructions proposées au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Les instructions portent sur diverses questions, notamment la concurrence, l'abordabilité et les droits des consommateurs. En ce qui concerne cette recommandation, il est particulièrement pertinent de mentionner que, conformément à ces instructions, le CRTC doit recueillir davantage de renseignements au sujet des services mobiles, en rendre compte publiquement et les rendre accessibles aux consommateurs. Le gouvernement demande notamment au CRTC d'élaborer et de mettre en œuvre une approche normalisée et robuste pour rendre compte de la couverture mobile sans fil.</p> <p>Les instructions sont entrées en vigueur en 2023. Le CRTC déterminera la meilleure façon de mettre cette exigence en application. Parallèlement, en 2023, des ingénieurs d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada viendront peaufiner les outils sans fils fixes du Ministère – lesquels ont été développés pour fournir une évaluation plus précise de la</p>	<p>Le Ministère collaborera avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour veiller à l'amélioration de la collecte, de la vérification et de la publication des données relatives à la connectivité sans fil mobile par les fournisseurs de services de télécommunications.</p>	Printemps 2024	<p>Le Ministère a évalué les commentaires du public sur les instructions proposées au CRTC. (Été 2022)</p> <p>Le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie a émis les instructions au CRTC en février 2023, qui incluent des mesures visant à améliorer la collecte et la communication des données sur la connectivité mobile cellulaire (février 2023).</p> <p>Le Ministère collaborera avec le CRTC pour recueillir les données les plus récentes sur la couverture mobile sans fil (printemps et été 2023).</p> <p>Le Ministère élaborera un outil d'évaluation de la couverture mobile sans fil, en s'appuyant sur un outil similaire qui a été élaboré pour évaluer la couverture fixe sans fil (automne 2023).</p>	<p>SMA principal, Secteur des stratégies et politiques d'innovation (SSPI) et SMA principal, Secteur du spectre et des télécommunications (SST)</p>

No. de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement final prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable/point de contact
		couverture des services sans fil fixes – en vue d'intégrer les considérations liées à la téléphonie mobile.				
2.30	<p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait veiller à apporter des mises à jour régulières et opportunes à la Carte nationale des services Internet à large bande afin de permettre aux demandeurs dans le cadre d'initiatives de connectivité fédérales de mieux planifier les projets de connectivité.</p>	<p>Recommandation acceptée. Des données précises en matière de cartographie publique fournissent d'importants renseignements pour les demandeurs au projet, les consommateurs et le grand public.</p> <p>Le Sondage annuel sur les installations du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes est le moyen principal pour les fournisseurs de services Internet de communiquer des renseignements sur la couverture. Les renseignements issus du sondage et les mises à jour des partenaires de financement sont continuellement évalués à mesure que sont prises les décisions relatives au programme. Innovation, Sciences et Développement économique Canada travaille en collaboration afin de veiller à ce que ses partenaires disposent de ces renseignements pour mieux planifier leurs projets.</p> <p>L'exactitude de la Carte nationale des services Internet à large bande est d'une importance capitale. La carte a été publiée et a été soigneusement examinée pendant plusieurs années. Si un autre appel de propositions est lancé, un service d'information-orientation sera de nouveau offert aux demandeurs, y compris un soutien pour les données de cartographie et la façon dont les irrégularités peuvent être abordées. Il y a également un processus de vérification existant dans le cadre duquel des données probantes peuvent être présentées afin de corriger les erreurs perçues ou les lacunes en matière de données dans la carte pour veiller à ce que le gouvernement n'effectue pas des investissements en double ou en trop. Ce processus sera mis à profit, et le Ministère accroîtra la visibilité de son existence en 2023-2024 auprès des intervenants et des utilisateurs afin d'assurer une plus grande sensibilisation et une meilleure visibilité sur le site Web de la Carte nationale des services Internet à large bande.</p> <p>En 2023, le Ministère prévoit d'effectuer des mises à jour publiques à la Carte nationale des services Internet à large bande plus régulièrement, soit tous les six mois.</p>	<p>Des informations plus précises, accessibles et opportunes sur la connectivité sont mises à la disposition du public, afin que les Canadiens aient un accès à de meilleures informations concernant la disponibilité des services de télécommunications et dans le cadre des initiatives gouvernementales, les demandeurs potentiels sont capables de présenter une demande de financement le cas échéant, et de mieux planifier et exécuter leurs projets.</p>	Printemps 2023 (mises à jour régulières deux fois par an)	<p>Le Ministère mettra à jour la Carte nationale des services Internet à large bande tous les six mois à partir de 2023. Ces mises à jour incluront également l'Outil cartographique d'admissibilité qui reste disponible, et qui, dans le cadre des initiatives fédérales en matière de connectivité, permet aux demandeurs de mieux planifier les projets de connectivité. La mise à jour du printemps 2023 inclura les dernières données sur la couverture des fournisseurs de services Internet (FSI) et la couverture des projets financés par le gouvernement fédéral avec des accords de contribution signés (par exemple, ISDE, INFC, CRTC, BIC, SAC). La mise à jour de l'automne 2023 comprendra également les dernières données sur la couverture des FSI et des projets financés par le gouvernement fédéral, mais sera enrichie pour inclure les principales mises à jour reçues dans le cadre du Sondage annuel sur les installations du CRTC.</p>	SMA principal, Secteur du spectre et des télécommunications (SST)

No. de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement final prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable/point de contact
2.36	<p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes devraient recenser, recueillir et analyser des données, dont les données sur le revenu des ménages, pour mesurer les progrès réalisés par rapport à l'objectif en matière d'accès abordable de la stratégie canadienne pour la connectivité afin d'appuyer l'amélioration de la connectivité à l'Internet et à la téléphonie mobile cellulaire dans les régions rurales et éloignées, y compris dans les collectivités autochtones.</p>	<p>Recommandation acceptée. Innovation, Sciences et Développement économique Canada reconnaît que d'autres mesures doivent être prises. Dans le cadre de l'instruction proposée au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et annoncée le 26 mai 2022, le gouvernement a énoncé des objectifs stratégiques clairs en vue d'améliorer la concurrence et l'abordabilité sur plusieurs fronts. L'instruction entrera en vigueur en 2023 et le CRTC l'intégrera ensuite à ses mesures réglementaires. Grâce au Fonds pour la large bande universelle, les prix seront beaucoup plus abordables. Dans le cadre de l'évaluation comparative, les prix offerts constituent un critère important et les perspectives économiques globales des projets font réduire les prix.</p> <p>À compter de 2023, le Ministère prévoit élargir la portée de son entente pour y augmenter la participation de Statistique Canada, afin d'améliorer la fréquence et l'étendue des données analysées pour les services Internet et de téléphonie mobile. Au cours de l'année 2023, le Ministère examinera également les différentes mesures du revenu aux fins d'analyse et établira par la suite un plan de surveillance et d'analyse de ces données en marge des investissements effectués dans le domaine de la connectivité.</p> <p>Dans la foulée de ces travaux qui seront effectués en 2023, le Ministère collaborera avec le CRTC, tout en respectant son statut de tribunal indépendant.</p>	<p>Le Ministère élaborera et mettra en œuvre une méthode de collecte et d'analyse des données sur l'abordabilité, afin de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs d'abordabilité énoncés dans la stratégie canadienne pour la connectivité.</p>	<p>Printemps 2024</p>	<p>Au quatrième trimestre de 2022, le Ministère a commencé à travailler avec Statistique Canada pour obtenir de nouvelles données sur les tarifs des services Internet à large bande et des services cellulaires, et une entente a été conclue à l'hiver 2023 (hiver 2023).</p> <p>Le Ministère évaluera ces nouvelles données afin d'éclairer son travail d'évaluation de l'abordabilité (printemps 2023).</p> <p>Le Ministère développera des bases de référence pour les tarifs appliqués aux services Internet à large bande et à la téléphonie mobile (automne 2023).</p> <p>En parallèle, le Ministère entreprendra des recherches sur les approches adoptées par d'autres pays comparables pour évaluer l'abordabilité dans le cadre de leurs initiatives de connectivité Internet en milieu rural (automne 2023).</p> <p>Le Ministère entreprendra des recherches sur l'utilisation des mesures basées sur le revenu des ménages dans des pays semblables (automne 2023).</p> <p>Les données de référence seront comparées aux tarifs offerts dans le cadre des projets du FLBU, afin d'évaluer les retombées du programme, ainsi que les tarifs offerts aux</p>	<p>SMA principal, Secteur des stratégies et politiques d'innovation (SSPI)</p>

No. de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement final prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable/point de contact
					<p>consommateurs dans les régions urbaines (hiver 2024).</p> <p>Une fois ces recherches terminées, le Ministère élaborera un plan de suivi continu de l'abordabilité (printemps 2024).</p> <p>Le Ministère collaborera avec le CRTC au fur et à mesure de l'avancement de ce travail.</p>	
2.52	<p>Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait améliorer ses processus d'examen et d'approbation des demandes de financement pour respecter les délais établis pour le Fonds pour la large bande universelle en vue d'accélérer le financement et la mise en œuvre des projets de connectivité.</p>	<p>Recommandation acceptée. Il est important de veiller à ce que les propositions soient examinées et approuvées rapidement et avec rigueur. Le Fonds pour la large bande universelle permet aux promoteurs de dépenser une partie des fonds sous approbation conditionnelle afin de veiller à ce que la réalisation du projet se fasse dans les délais impartis. À l'automne 2022, le pourcentage de dépenses que les promoteurs pouvaient effectuer sous approbation conditionnelle a été augmenté jusqu'à concurrence de 30 % des fonds. Les bénéficiaires du volet de réponse rapide ont toujours la possibilité de dépenser la totalité du financement approuvé sous condition.</p> <p>Le Ministère reconnaît qu'il est possible de simplifier davantage certains processus. Les travaux relatifs à l'efficacité du processus interne sont continus, particulièrement en ce qui concerne l'amélioration de notre système de suivi électronique pour gérer les étapes du processus pendant l'exécution du programme. Le Ministère itérera et améliorera le système de suivi en 2023-2024. Les leçons apprises seront mises en application pour le déploiement actuel, ainsi que pour les initiatives et les appels de propositions ultérieurs.</p> <p>En 2024-2025, le Fonds pour la large bande universelle sera soumis à une évaluation des programmes ministériels. Celle-ci portera entre autres sur l'efficacité et l'efficience des processus du programme, ainsi que sur l'administration du programme. Cette évaluation rigoureuse et les leçons apprises des programmes de services Internet à large bande antérieurs et actuels permettront au Ministère d'apporter les améliorations</p>	<p>Le Ministère intégrera les enseignements tirés et les meilleures pratiques pour rationaliser davantage les processus du FLBU, en vue d'en améliorer l'efficacité globale, ainsi que sa rapidité.</p>	Automne 2023	<p>Pour rationaliser les processus du FLBU relatifs à l'application et la révision des demandes, dans le but d'améliorer l'efficacité du programme ainsi que sa rapidité, le Ministère exploitera davantage le système de gestion des cas du FLBU (Salesforce) en procédant comme suit :</p> <p>(1) en consignnant et en effectuant un suivi des processus d'évaluation, d'examen et d'approbation des projets (hiver 2022);</p> <p>(2) en fournissant des rapports de gestion et des tableaux de bord pour permettre une meilleure supervision de la mise en œuvre du FLBU (été 2023);</p> <p>(3) en mettant en place un mécanisme de rétroaction pour les utilisateurs de Salesforce afin d'améliorer le système de suivi interne (automne 2023).</p> <p>Parallèlement à ce qui précède, le Ministère soumettra le FLBU à</p>	SMA principal, Secteur du spectre et des télécommunications (SST)

No. de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement final prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable/point de contact
		nécessaires afin d'accélérer l'examen et l'approbation des propositions de programmes de services Internet à large bande.			une évaluation des programmes ministériels en 2024-2025. Les constatations de cette évaluation contribueront également à optimiser la mise en œuvre du FLBU. Le rapport est attendu pour le quatrième trimestre 2024-2025.	
Gestion du Spectre						
2.63	<p>Pour favoriser le partage du spectre, Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> recueillir des informations exactes sur les licences utilisées ou non utilisées, le nom des titulaires de licence et la zone de couverture géographique des licences; publier une carte et une base de données connexe comportant ces renseignements et les mettre à jour régulièrement. 	<p>Recommandation acceptée. Bien que la majorité des renseignements recueillis soient corrects, Innovation, Sciences et Développement économique Canada reconnaît l'importance de recueillir des renseignements précis et de les mettre à la disposition des intervenants pour faciliter le partage du spectre et appuyer la création, l'expansion et l'amélioration des services sans fil à large bande.</p> <p>Ayant reconnu qu'il existe certaines lacunes dans notre processus de collecte de données, le Ministère a consulté sur des nouvelles exigences en matière de collecte de données dans la Consultation sur les modifications proposées aux exigences s'appliquant aux titulaires de licences de spectre en matière de présentation de renseignements techniques sur les emplacements. Le Ministère publiera une décision en 2023 qui donnera un aperçu des nouvelles exigences de collecte de données, y compris des améliorations aux conditions de licences reliés à la fourniture de données précises sur le déploiement des sites. Dans le cadre de ce nouveau processus de collecte de données, le Ministère planifie aussi de lancer une nouvelle base de données à la fin de 2023.</p> <p>Une fois que la nouvelle base de données sera lancée et que les conditions de licences améliorées connexes seront en vigueur, les nouvelles données sur le déploiement des sites permettront au Ministère d'élargir la gamme de renseignements sur le spectre disponible en ligne, y compris l'utilisation de cartes géographiques, et de garder l'information à jour, afin de faciliter le partage du spectre et de fournir une transparence auprès des intervenants.</p>	Amélioration de l'accès du public à des informations actualisées sur les licences de spectre et l'utilisation du spectre, y compris des cartes, afin de faciliter le partage du spectre et d'assurer une transparence pour les intervenants.	Fin 2025	<p>ISDE publiera une décision décrivant les nouvelles exigences en matière de collecte de données et les améliorations apportées aux conditions d'attribution des licences en lien avec la fourniture de données précises sur le déploiement sur les sites (fin 2023).</p> <p>ISDE mettra à disposition une nouvelle base de données interne pour gérer les données à téléverser concernant les sites (début 2024).</p> <p>Une fois cette base de données active, ISDE effectuera des vérifications et des analyses de la qualité des données et commencera à développer les produits cartographiques associés d'ici à la mi-2024.</p> <p>ISDE développera des produits cartographiques montrant les titulaires de licence d'utilisation du spectre, les zones couvertes par les licences et les informations sur le déploiement</p>	SMA principal, Secteur du spectre et des télécommunications (SST)

No. de réf. du rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement final prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Organisation responsable/point de contact
					<p>sur les sites pour des tests internes d'ici le début de 2025.</p> <p>Mise à disposition officielle des données relatives aux licences et des outils cartographiques, avec des mises à jour régulières d'ici à la fin de 2025.</p>	
2.67	<p>Compte tenu de l'évolution rapide de la technologie, en particulier dans le secteur des satellites, Innovation, Sciences et Développement économique Canada devrait régulièrement surveiller le régime de droits pour la connectivité par satellite afin de s'assurer que le régime mène aux résultats attendus. Le Ministère devrait également apporter des changements, s'il y a lieu, notamment en consultant les parties prenantes sur l'incidence du régime sur la connectivité dans les régions rurales et éloignées partout au Canada.</p>	<p>Recommandation acceptée. Innovation, Sciences et Développement économique Canada reconnaît l'importance de continuellement évaluer l'efficacité de ses régimes de réglementation et a régulièrement examiné et mis à jour le régime des services par satellite pour s'assurer qu'il réponde aux transformations fondamentales dans l'industrie des satellites. Plus récemment, en 2022, la Décision sur les mises à jour du cadre de délivrance de licences et des droits s'appliquant aux stations terriennes et aux stations spatiales au Canada a simplifié l'approche en matière de délivrance de licences et la structure des droits, tout en réduisant les droits dans l'ensemble afin de soutenir l'évolution de l'industrie des satellites et de faciliter le déploiement de solutions satellitaires novatrices, y compris celles pour la connectivité à large bande. Ces nouveaux droits de satellites entreront en vigueur le 1er avril 2023, et les droits de stations terriennes le 1er octobre 2023.</p> <p>Le Ministère prévoit d'examiner l'efficacité de ce régime d'ici 2027, à mesure que les intervenants acquièrent de l'expérience avec le nouveau cadre et que la technologie des satellites continue de se développer. Le Ministère examinera et consultera les intervenants sur cette base, et apportera des ajustements si nécessaire, pour faciliter le déploiement de services par satellite modernes pour les Canadiens, y compris dans les régions rurales et éloignées partout au Canada.</p>	<p>Approche améliorée en matière de délivrance de licences et une structure des droits de licence visant à réduire globalement les droits, pour soutenir l'évolution de l'industrie des satellites et le déploiement de services par satellite modernes.</p>	2027.	<p>Les nouveaux droits s'appliquant aux stations spatiales (satellites) entreront en vigueur le 1^{er} avril 2023 et les droits s'appliquant aux stations terriennes entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2023 (avril et octobre 2023).</p> <p>ISDE entreprendra des démarches préliminaires auprès des fournisseurs de services Internet par satellite pour examiner l'impact des changements apportés au cadre de délivrance de licences et des droits, afin de s'assurer qu'il répond efficacement aux récentes transformations de l'industrie des satellites (2026).</p> <p>ISDE examinera les commentaires des intervenants et évaluera la nécessité d'une nouvelle consultation auprès des intervenants (2027).</p>	SMA principal, Secteur du spectre et des télécommunications (SST)